



N° 211
novembre 2015

Dates à retenir

- **Samedi 7 novembre** : 5^{ème} Bourse aux jouets, organisée par l'association des parents d'élève de l'école publique de Gorges. Complexe de la Margerie (salle de danse) de 13h à 16h30
- **Samedi 7 et dimanche 8 novembre** : Braderie de la Banque Humanitaire au Pallet
- **Mercredi 11 novembre** : Cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918
- **Vendredi 13 novembre** : Repas des Aînés au complexe de la Margerie
- **Dimanche 15 Novembre** : Marché de Noël organisé par le Judo Club Gorgeois au complexe de la Margerie
- **Mardi 17 Novembre** : Soirée débat « Les jeunes et les conduites addictives », organisée par l'association Visa. Salle Raphaël Hardy à Mouzillon à 20h
- **Mercredis 18 novembre et 9 décembre** : « Histoires pour petites oreilles » (moins de 3 ans) - Médiathèque à 10h30
- **Samedi 28 novembre** : Soirée repas organisée par l'APEL-OGEC de l'école Pie X - Complexe de la Margerie à 19h30
- **Mercredi 2 décembre** : « Raconte-moi une histoire » (à partir de 3 ans). Médiathèque à 17h15
- **Dimanche 6 décembre** : Nouvel An du Muscadet à partir de 11h à Clisson, sous les Halles
- **Dimanches 6 et 13 décembre** : Elections régionales
- **Mardi 15 décembre** : Réunion d'information sur les ateliers Pep's Eureka à 15h Salle du Cep, organisée par la MSA en partenariat avec le CLIC Vallée de Clisson
- **Vendredi 7 janvier** : Vœux de la municipalité – Complexe de la Margerie à 19h

ELECTIONS REGIONALES 2015

Les élections régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre prochains. La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (autrement appelée loi NOTRe) renforce les compétences de la Région, notamment en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et de transport.

Pour qui vote-t-on ? Les assemblées régionales sont renouvelées intégralement tous les 6 ans. Les conseillers régionaux sont élus sur des listes de candidats comportant des sections départementales. Les listes doivent être constituées selon un principe de parité stricte.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue au premier tour, il est procédé à un second tour. Seules sont autorisées à se présenter les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour. Par ailleurs, entre les deux tours, les listes peuvent être modifiées, notamment pour fusionner avec des listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

Qui peut voter ? Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales du bureau de vote où on se présente et de pouvoir justifier de son identité en présentant une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire). Rappel : la carte électorale n'est pas considérée comme justificatif de pièce d'identité.

Inscription d'office pour les jeunes de 18 ans

Les jeunes qui ont atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars 2015 et la veille des scrutins de décembre 2015 sont inscrits d'office sur les listes électorales de la commune.

Attention : les jeunes arrivés récemment sur Gorges et ayant procédé à leur recensement militaire dans une autre commune sont priés de se présenter en Mairie pour procéder à leur inscription sur les listes électorales de la ville.



Vote par procuration

Vous souhaitez voter par procuration car vous ne pouvez pas vous rendre personnellement au bureau de vote le jour du scrutin? Vous pouvez demander à voter par procuration en choisissant un mandataire qui :

- doit être inscrit sur les listes électorales de Gorges
- ne peut pas avoir plus de deux procurations dont une seule établie en France

Où s'adresser ? Au commissariat de police ou dans toute gendarmerie, au tribunal d'instance du lieu de résidence ou du lieu de travail. Pièces à fournir : un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...). Lors de l'établissement de la procuration, un formulaire particulier doit être rempli où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance). Ce formulaire peut être téléchargé sur servicepublic.fr « vote par procuration ».

Nota : il est rappelé que les services de la commune ne sont pas autorisés à traiter les demandes de procuration. Pour les personnes résidant à l'étranger, s'adresser à l'ambassade ou au consulat de France.

Vous souhaitez être scrutateur pour le dépouillement ?

Les élections nécessitent la participation de scrutateurs pour le dépouillement des bulletins à l'issue des votes. Si vous souhaitez être scrutateur bénévole dans votre bureau de vote lors des élections, merci de bien vouloir adresser un mail à la Mairie pour vous faire connaître : etacivil.gorges@orange.fr ou nous contacter par téléphone au 02 40 06 93 90.

Cérémonie du 11 novembre

A GORGES

La cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918, rassemblant les communes de Clisson, Gorges et St Hilaire de Clisson, se déroule cette année à Gorges.

10H15 : Rassemblement place de l'Eglise

10H30 : Messe du souvenir

11H45 : Cérémonie civile devant le Monument aux Morts, au cimetière de Gorges – Allocutions – Remise de médailles

A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera offert par la Municipalité de Gorges.



HOMMAGES AU GENERAL AUDIBERT ET A L'ABBE FOURAGE



Dimanche 19 septembre 2015, la cérémonie du souvenir organisée au cimetière de Gorges à l'occasion du **60ème anniversaire de la mort du Général Louis-Alexandre Audibert** s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités. M. Germain Marchais, représentant des Résistants de la Seconde guerre mondiale

présidait le dépôt de gerbe en compagnie des représentants de la municipalité et des associations d'anciens combattants (ACPG et UNC). La commune de Gorges a eu le privilège de se voir remettre à cette occasion le drapeau du mouvement de résistance Libération-Nord.

En mai 1943, alors retraité et retiré en sa propriété de l'Oiselinière à Gorges, le Général Audibert est sollicité par l'Armée secrète pour prendre le commandement de la Résistance départementale. Il devient bientôt responsable de l'Armée Secrète de la région Ouest. Arrêté par la Gestapo le 17 mars 1944, il subit interrogatoires et tortures. Il est ensuite déporté au camp de Büchenwald, tandis que son épouse, également arrêtée, mourra à Ravensbruck. Il sera libéré par l'armée américaine commandée par le Général Patton. Elu député en octobre 1945, il abandonne la vie publique en 1946 et se retire à Gorges où il décède le 19 septembre 1955.



Vendredi 9 octobre 2015, le Centre scolaire d'Angreviers/Notre-Dame du Bon Accueil a commémoré le **40ème anniversaire de la mort de l'abbé Fourage**. En présence des membres de l'équipe de direction, de M. Claude

Cesbron maire de Gorges, d'enseignants et anciens élèves du centre scolaire, un hommage appuyé a été rendu à celui qui fonda cet établissement durant la Seconde guerre mondiale.

En 1941, l'abbé Jean-Marie Fourage, alors vicaire à Saint-Nazaire, décide d'héberger à Angreviers 160 enfants de sa paroisse dont les familles venaient d'être victimes des bombardements sur la ville. Il fonde alors et développe de façon importante le centre scolaire d'Angreviers. De son arrivée en 1941 jusqu'à son décès le 15 octobre 1975, l'abbé Fourage aura accueilli plus de 6 000 enfants à Angreviers.

La Charte du CME

Médiathèque « Au fil des Mots »

Prix des Bébés lecteurs

Le Prix des Bébés lecteurs est relancé cette année pour la 3ème fois, en partenariat avec le RAM (Relais d'Assistant-e-s Maternel-le-s) de Gorges. Ce prix met à l'honneur 5 ouvrages. Les enfants de moins de 4 ans peuvent emprunter les 5 albums pour une durée de prêt de 3 semaines et ainsi voter pour leur livre préféré en rendant le bulletin de participation. Livres de la sélection disponibles à la Médiathèque et auprès du RAM de Gorges.

A la Médiathèque, des ressources par milliers à portée de clic

Depuis 2 ans, les adhérents de la Médiathèque de Gorges bénéficient sans surcoût d'un accès illimité à un portail de ressources numériques mis en place par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique. D'un simple clic, ce portail s'adressant à toute la famille, donne accès à plusieurs milliers de ressources en ligne via sept sites internet spécialisés : du soutien dans toutes les matières scolaires du CP à la terminale et une remise à niveau pour les adultes ; de l'autoformation pour l'apprentissage des

langues étrangères, des logiciels informatiques, de la dactylographie, du code de la route; des ressources

ludo-éducatives pour les plus jeunes ou de l'aide à l'orientation; des vidéos à la demande permettant d'accéder à un catalogue de plusieurs dizaines de milliers de films, documentaires, courts-métrages, dessins animés ou encore la presse en ligne qui permet la consultation de plus de 600 magazines et journaux.

Pour s'inscrire, il suffit de demander une « carte numérique » à la Médiathèque de Gorges, puis de créer un compte en utilisant les identifiants fournis sur la carte.

Renseignements : Médiathèque de Gorges « Au fil des mots » - Rue Boisteau (derrière la Mairie). Tél : 02 40 06 56 54, bibli.gorges@laposte.net; <https://mediathequegorgesaufildesmots.wordpress.com/>

Horaires d'ouverture : lundi de 16h30 à 19h - mercredi de 10h à 12h30 et de 17h à 18h30 - samedi de 10h à 12h30



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2015

Modification simplifiée du plu

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'approbation de la modification simplifiée du PLU n°4 portant sur les points suivants :

- levée de l'emplacement réservé n°6 à proximité du lycée Charles Péguy, avec création d'une orientation d'aménagement permettant de sécuriser la circulation aux abords du lycée, en lien avec l'extension prévue
- levée de l'emplacement réservé n°9, situé au bas de la rue du Général Audibert, avec création d'une orientation d'aménagement concernant une opération de construction tournée vers les seniors

Le dossier, mis à disposition du public du 25 août au 24 septembre 2015, n'a pas fait l'objet d'observation particulière. Après avis favorable de la commission Patrimoine – Environnement – Urbanisme, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification du PLU.

Rapport sur la qualité de l'eau

Faisant suite à sa présentation en Commission Patrimoine-Environnement-Urbanisme du 12 octobre, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable, réalisé par le Syndicat Atlantique'eau au titre de l'année 2014.

Redevances d'occupation du domaine public

Comme chaque année, le Conseil municipal doit fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz. Son montant dépend de la longueur des canalisations de gaz naturel situées sur le domaine public communal (15 611 mètres à Gorges).

Monsieur le Maire propose de fixer cette redevance au taux maximum autorisé, soit 750 € au titre de l'année 2015.

Le Conseil doit également fixer le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public (ROPDP) par les chantiers de travaux portant sur des ouvrages de transport ou de distribution d'électricité ou de gaz. Son montant dépend de la longueur des canalisations de gaz naturel construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année précédente (327 mètres à Gorges). Monsieur le Maire propose de fixer cette redevance au taux maximum autorisé, soit 114 € au titre de l'année 2015. Après avis favorable de la commission Patrimoine – Environnement – Urbanisme, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité.

Redevance assainissement 2016

Dans le cadre de l'actualisation des tarifs, il convient de fixer le montant de la redevance d'assainissement à percevoir au titre de l'année 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et suite à l'avis favorable de la commission Patrimoine – Environnement - Urbanisme, décide par 20 voix pour et 4 voix contre, d'appliquer une augmentation de 2% des tarifs au titre de l'année 2016.

	2015	2016
Abonnement	83,10 €	84,76 €
Part proportionnelle par m ³	1,60 €	1,63 €
Facture annuelle pour une consommation moyenne de 120 m ³	275,36 €	280,87 € soit une augmentation de 5,51 € sur l'année

Schéma vélo

Présentation du projet de schéma Vélo, élaboré par la Communauté de communes de la Vallée de Clisson, afin de coordonner les différentes opérations de travaux prévues sur le territoire, et d'assurer l'interconnexion des boucles communales entre elles.



Conseil en énergie partagé

Validé en mai 2013, le Plan Climat Energie Territorial du Pays du Vignobles Nantais a pour objectif de réduire la facture énergétique, la dépendance du territoire à l'évolution du prix de l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Il propose de renouveler le principe d'un « Conseil en Energie Partagé » sur la période 2015-2018, permettant de mutualiser une compétence « Energie » entre plusieurs communes et de poursuivre les actions engagées sur les économies d'énergie et la lutte contre le réchauffement climatique.

Onze communes du Pays du vignoble nantais ainsi que la CCVC, représentant une population de 45 487 habitants, ont proposé d'adhérer à ce dispositif. Le budget pour les 3 années est estimé à 131 000 € : 72 000 € sont financés par une subvention de l'ADEME et 45 000 € par une aide de l'Union

Européenne (via le FEADER). Reste 14 100 € à répartir entre les 12 collectivités adhérentes au prorata de leur population. En fonction des besoins des collectivités, le conseiller a pour mission :

- Le conseil pour la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics : bilan énergétique global de la collectivité, mise en place d'outils de suivi de la consommation, assistance au montage de projets visant l'efficacité énergétique, valorisation des certificats d'économie d'énergie.
- La sensibilisation des élus, agents communaux et usagers des bâtiments

Cette compétence permettra à la commune de Gorges de compléter les actions déjà réalisées en matière d'économie d'énergie : optimisation de la consommation d'électricité par le système de Gestion Technique automatisée des Bâtiments (GTB), maîtrise de la consommation d'eau pour les espaces verts et les équipements sportifs, extinction nocturne de l'éclairage public, etc.

Cette proposition a été présentée à la commission Patrimoine – Environnement – Urbanisme le 12 octobre 2015. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette convention.

Expression des élu-e-s du groupe « Citoyenneté, solidarité et démocratie »

Une réunion d'information en direction des élus des Communautés de Communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre Maine et Goulaine, dans le cadre du projet de fusion, s'est tenue le 6 octobre. Si nous connaissons désormais le calendrier et la méthode de travail fixé, si l'enthousiasme semble de mise, nous ne connaissons pas encore le contenu du projet, les compétences de la future intercommunalité... C'est pourtant ce qui guidera la décision de fusionner ou pas nos 2 territoires. Ce projet nécessite une réflexion approfondie, avec la représentation de l'ensemble des habitants. Malheureusement, les élus d'opposition de nos 2 communautés de communes n'ont pas été invités à participer aux restreintes commissions de travail. Il nous semble cependant que chaque élu, chaque habitant, chaque force vive concernée a un mot à dire sur un avenir commun.

Pedro MAIA, Aurélie COUVERT, Christian BONNET, Delphine BRIAND

Cabines téléphoniques

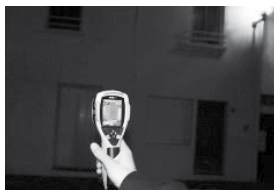
Compte tenu de la non-utilisation des cabines téléphoniques et en vertu de la loi Macron, l'entreprise Orange est libérée de son obligation de fournir à tous l'accès à des cabines publiques installées sur le domaine public, en échange de la promesse de couverture des zones blanches (comme pour les trois autres opérateurs), à l'orée 2017. Ainsi, les deux cabines téléphoniques restantes installées sur le territoire de Gorges, situées l'une rue des Cailloux près de la Poste, l'autre au lieu-dit le Magasin au croisement de la RD 113, seront enlevées début novembre 2015.



Campagne de Vaccination Anti Grippale

La campagne de vaccination contre la grippe pour la saison hivernale 2015-2016 a débuté le 12 octobre 2015 et se poursuit jusqu'au 31 janvier 2016. Chaque hiver, la grippe saisonnière touche des millions de personnes en France. Elle peut entraîner des complications graves, particulièrement chez les personnes fragiles. La vaccination est le moyen le plus simple de se prémunir contre les risques de complication liés à cette infection. Pour plus de renseignements, contactez les professionnels de la santé (médecin, pharmacie, infirmier-e-s)

Repérez les pertes d'énergie de votre habitat !



Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat, le Pays du Vignoble Nantais met gracieusement à disposition du matériel de mesure destiné à repérer les pertes d'énergie et les consommations d'électricité.

Une caméra et un wattmètre sont mis à disposition gracieusement aux habitants du Pays du Vignoble Nantais. Un chèque de caution vous sera demandé lors du retrait du matériel.

Une caméra thermique est un matériel de mesure utilisé dans le domaine du bâtiment pour mesurer la température de surface d'une paroi. En hiver, lorsque les températures extérieures sont basses et que notre intérieur est bien chauffé, des défauts invisibles à l'œil nu peuvent apparaître à l'écran de la caméra thermique. Ces défauts peuvent être détectés dans l'ancien comme dans le neuf et proviennent généralement d'un défaut d'isolation, d'une mauvaise étanchéité à l'air...

Le wattmètre permet de mesurer précisément ce que consomme chacun des appareils électriques et électroniques de votre foyer et ainsi d'évaluer leur poids respectif dans votre consommation annuelle d'électricité, d'identifier les gros consommateurs ou encore ceux qui consomment encore de l'électricité alors qu'on les croit éteint ou en veille.

Comment réserver ?

Les réservations se font par téléphone (au 02.40.36.09.10), par mail (accueil@vignoble-nantais.fr), ou en se présentant à la Maison de Pays en précisant nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et les dates souhaitées.

Des réunions de prise en main de la caméra thermique seront organisées. Il faudra avoir participé à l'une d'entre elles pour pouvoir emprunter la caméra thermique.

Les caméras pourront être mises à disposition dès le début de la saison de chauffe.

Toutes les informations sur le site internet :

www.vignoble-nantais.eu rubrique plan climat

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Protéger son habitation

- Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées principales et secondaires, etc.) ;
- Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée (chercher les enfants à l'école, boulangerie, etc.). Ne pas cacher ses clés sous un paillasson, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur ;
- Ne pas laisser entrer des inconnus ;
- Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres, prospectus qui s'amoncellent sous la porte, dates d'absence sur le répondeur téléphonique, etc.) ;
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers, etc.) ;
- Entretien ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste visible de la rue. Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie ou de police.

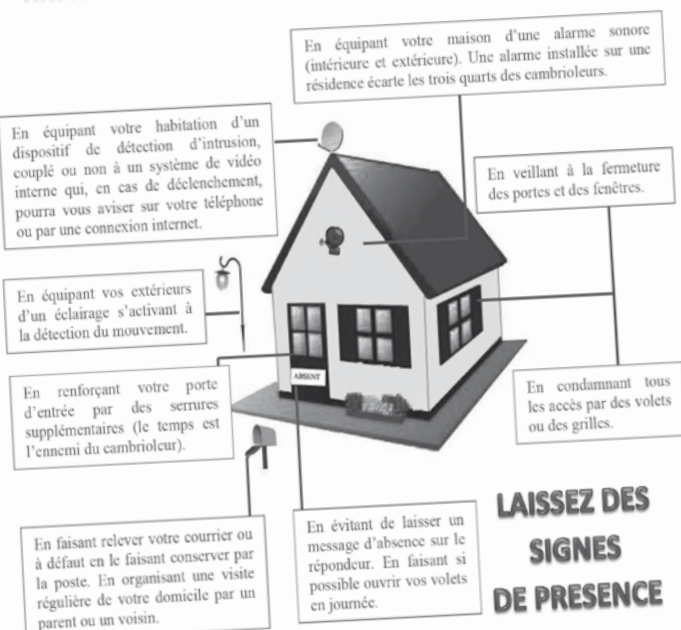
Participer à la prévention des cambriolages

- Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence ;
- Signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade de gendarmerie ou son commissariat. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles.

Prévenir en cas de présence suspecte

- Signaler en composant le 17 les véhicules et/ou les individus (y compris adolescents) qui semblent se livrer à un repérage des lieux (village, quartier, habitation) ou s'apprêtant à commettre un délit ;
- Donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, etc.).

PROTEGEZ VOS ACCES



LAISSEZ DES SIGNES DE PRESENCE

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Les policiers ou les gendarmes formés en police technique et scientifique sont susceptibles de se déplacer pour relever les traces et indices.

PEPS EUREKA - Donnez du peps à vos neurones et à votre vie !

Dans le cadre de ses actions de prévention, la MSA Loire-Atlantique – Vendée met en place des ateliers PEPS Eurêka sur la commune de Gorges en partenariat avec le CLIC Vallée de Clisson.

Si « avoir du peps », c'est avoir de l'enthousiasme et déborder d'énergie, le sigle PEPS signifie Programme d'Education et de Promotion de la Santé. Accolé à Eurêka, cela donne PEPS Eurêka : un cycle d'ateliers de 10 séances visant la bonne santé cognitive et le mieux vivre.

Conçu en partenariat avec la Fondation Nationale de Gériatrie, ce programme vous permettra de comprendre le fonctionnement du cerveau et de la mémoire et de prendre conscience qu'il existe des facteurs susceptibles d'optimiser l'efficacité de celle-ci, ou au contraire de l'entraver.

A travers des exercices ludiques, PEPS Eurêka permet d'améliorer sa mémoire au quotidien tout en se divertissant.

En pratique

PEPS Eurêka comprend 10 séances hebdomadaires de 2h30.

Toute personne à partir de 55 ans, résidant les alentours de Gorges peut s'inscrire quel que soit son régime de sécurité sociale.

Réunion d'information Mardi 15 décembre 2015 à 15h00 - Salle du Cep à Gorges

Les inscriptions aux ateliers se feront à l'issue de la réunion

Le cycle d'ateliers débutera le mardi 19 janvier 2016 à Gorges.

Tarif : 40 € le cycle de 10 séances.

Pour tout renseignement, contacter :

- Pôle Prévention MSA : 02 40 41 30 83
- CLIC Vallée de Clisson : 02 85 52 16 39

INITIATION RELAXATION / QI GONG ENFANT A GORGES

Il reste quelques places !...

Cette année les séances ont lieu un **mercredi** sur 2 de **10h à 10h45**, de **16h45 à 17h30** ou de **17h45 à 18h30** (autre jour / horaire possibles ; séances pendant les vacances scolaires).

Des moments ludiques, des automassages... pour apprendre à canaliser et gérer son **énergie**; maîtriser sa **respiration**, contrôler et évacuer son **stress** et ses **émotions** (timidité, peur, agressivité...) ; développer la **motricité**, la **confiance en soi** et la **concentration** (être dans l'instant présent) ...

Contact : Stéphanie SABATIER – 06 52 40 72 59 – energethic@laposte.net



Bourse aux jouets de l'Ecole publique

L'association des parents d'élèves de l'école publique de Gorges organise le samedi 7 novembre 2015 une bourse aux jouets, salle de danse du complexe de la Margerie à Gorges. Les jouets doivent être complets, en bon état, propres et étiquetés du prix. Les peluches, et jeux d'eau ne sont pas acceptés. Nouveau, cette année les jeux vidéos sont acceptés. Dépôt de 8h00 à 11h, vente de 13h00 à 16h30, restitution des invendus de 18h00 à 19h00. Tarif : 1€ par liste de 15 jouets (2 maxi par personne). L'association prélève une commission sur les ventes de 15%. NOUVEAUTE : pour plus de rapidité et de facilité vous pouvez remplir dès à présent votre liste en demandant le document auprès de Lynda au 06 07 45 43 85 ou par mail : royerlynda@orange.fr.

5^{ème} Bourse aux jouets
de l'Ecole Publique de Gorges
Samedi 7 Novembre
à la salle de Danse du Complexe de la Margerie
(Entrée côté parking du terrain de foot de Gorges)
Vente de jouets et livres de 13h00 à 16h30
Pour information, les jouets déposés doivent être propres, complets, en bon état.
Les jeux vidéos seront acceptés si apportés dans leur boîte d'origine avec le manuel d'utilisation. Les peluches et jeux d'eau seront refusés.
1 euro la liste, commission de 15% sur la vente au bénéfice de l'Association des Parents d'Elèves de Gorges
Pour vous inscrire, contacter Lynda au 06 07 45 43 85
ou par mail : royerlynda@orange.fr

SOIREE ECOLE PIE X

L'APEL et l'OGEC de l'école Pie X organisent une soirée repas, suivie d'une soirée dansante, le samedi 28 novembre 2015 à partir de 19h30 au Complexe de la Margerie à Gorges.

Menu adulte : entrée, plat complet et dessert à 17 €. Apéritif et café inclus !

Menu enfant à 6 €.

Uniquement sur réservation : 02.40.06.92.06 ou
apelecolepiex@yahoo.com



MATCHS ELAN DE GORGES BASKET



Dimanche 8 novembre :

15h30 : Séniors Féminines (DF2) reçoivent Maisdon Monnières BC

17h30 : Séniors Masculins (DM4) reçoivent Choltièrre Paulx Mer Morte 3

Dimanche 22 novembre :

13h30 : Cadettes (U17F D3) reçoivent AL Les Couets Bouguenais

15h30 : Séniors Féminines (DF2) reçoivent BC Loroux Bottereau 1

17h30 : Séniors Masculins (DM4) reçoivent EN CTC La Montagne Bouguenais Basket 3

Dimanche 06 décembre :

13h30 : Cadettes (U17F D3) reçoivent CSP Retz Basket 2

15h30 : Séniors Féminines (DF2) reçoivent Montbert Geneston Le Bignon B

17h30 : Séniors Masculins (DM4) reçoivent BC Basse Loire

